

## COMPTE-RENDU DE REUNION DU COPIL

---

PROJET / N° PROJET

**SAGE de la Brèche**

MAITRE D'OUVRAGE

**Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche**

LIEU / DATE DE REUNION

**CLERMONT / 16 octobre 2018**

N° DU COMPTE-RENDU / REDACTEUR / DATE DE DIFFUSION

**Compte-rendu n°1 / Adèle Salles et Solène Courilleau / le 17 octobre 2018**

PRESENCES ET DIFFUSION

**Etaient présents :**

Nom Prénom	Structure
Barthelemy Loïc	DREAL Hauts de France
Beun Delphine	Bio en Hauts de France
De Beule Olivier	SMBVB / CC Plateau Picard
Degouy Jean Jacques	SMBVB / CAB
Ferreira Olivier	SMBVB
Erwan Menvielle	SMBVB
Guibon Patrick	SMBVB / CCL VD
Magoutier Méliissa	AESN
Niquet Jean-Pierre	Fédération de pêche de l'Oise
Adèles Salles	SCE
Jacques Marrec	SCE
Solène Courilleau	SCE

**Excusés :**

Nom Prénom	Structure
Darsonville Jean-Michel (excusé)	SMBVB - ACSO
Jouin Cécile (excusée)	DDT 60

Adèles Salles et Jacques Marrec présentent les éléments de l'état des lieux. Les commentaires et ajouts sont retranscrits ci-dessous, la DDT ayant transmis ses remarques en amont de la réunion :

*Qualité des eaux*

*Eaux souterraines*

- Un schéma directeur d'eau potable est en cours sur le secteur de Clermont, pour envisager une interconnexion de la CC du Liancourtois à but sécuritaire.
- Pour le captage de Wavignies, une demande de dérogation auprès de l'ARS est en cours.
- L'étude BAC en cours sur les captages de Litz portent également sur les captages de Bresles, concernés également par une problématique nitrate.
- La présence de glyphosate en eaux souterraines est rare, cela traduit une connexion directe entre les eaux de surface et souterraines.

*Eaux superficielles*

- Le mauvais état du ru de la Béronnelle est notamment lié aux débits faibles qui limitent la capacité du cours d'eau à accepter et résorber les pollutions. Il est aussi précisé que le cours d'eau amont et aval sont déconnectés l'un de l'autre. Le point de suivi DCE étant situé à l'aval, il ne renseigne que sur la qualité du cours d'eau aval.



# sce

Aménagement  
& environnement

- La mise en place d'un réseau complémentaire de suivi de la qualité des eaux est envisagée par le syndicat. Les sites ne sont pas choisis pour l'instant.
- Concernant l'ANC, il est indiqué que l'impact des dispositifs est variable. La réhabilitation des ANC non conformes doit être priorisée : dans le cas d'un rejet direct au milieu superficiel ou encore de pollutions bactériologiques des eaux souterraines utilisées pour l'alimentation en eau potable. Dans le 11<sup>e</sup> programme de l'AESN, l'ANC sera éligible à des aides sur des zones sensibles dont la liste de communes sera votée en conseil d'administration fin novembre 2018.
- Il est rappelé que l'évaluation de l'état chimique des eaux douces superficielles au sens de la DCE ne prend pas en compte l'ensemble des pesticides. L'évolution de la réglementation sur les produits phytosanitaires (restriction des usages des collectivités et, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, des particuliers ; retrait des homologations des molécules les plus à risque) permettra de limiter l'impact sur l'eau.
- Il est rappelé que le support pour les analyses DCE est l'eau, et non la matière vivante (comme la matière grasse des poissons). Les suivis sur les matières vivantes sont pourtant intéressants pour suivre l'accumulation de polluants, également dans une optique de politique sanitaire.
- Les enjeux de qualité d'eau, de ruissellement notamment qui devront être traités par le SAGE nécessitent une vraie réflexion concertée sur les pratiques agricoles et les éventuelles évolutions de systèmes à engager. Afin d'éclairer les élus dans cette démarche par des cas concrets, une visite est proposée à Rennes par Bio en Hauts de France.

## Milieux aquatiques

### Continuité écologique

- A rectifier dans le rapport : la Brèche n'est pas en liste 1.
- L'Arrêté devait être classé en liste 2 à partir de 2017. Les arrêtés de classement n'ayant pas été révisés cela n'a pas été fait. Le SAGE pourra néanmoins dresser une liste d'ouvrages à réaménager.

### Zones humides - Espèces invasives

- Le syndicat doit avoir un rôle de sensibilisation et pédagogie sur la gestion des espèces invasives.

## Quantitatif

### Eaux superficielles

- Entre 2012 et 2017, la Brèche a été à sec tous les ans contrairement à ce qu'indique le réseau ONDE (la fédération de pêche précise que le réseau n'a pas fonctionné entre 2012 et 2016). L'aggravation de ces assecs par des activités humaines ne peut être établie faute d'éléments tangibles. Ceci étant, ces assecs apparaissent plus fréquents que par le passé. Si l'équilibre entre besoins et ressources apparaît assuré, la question de l'impact des prélèvements que ce soit AEP ou agricoles en tête de bassins versants devra être débattue dans les phases ultérieures du SAGE.
- L'arrêté cadre sécheresse sur le bassin versant de la Brèche n'apparaît pas satisfaisant pour certains acteurs du territoire pour gérer les problématiques quantitatives : la mesure des débits s'effectuant à Nogent sur Oise, le seuil d'alerte n'est jamais atteint. Les mesures associées de restriction des usages n'entrent ainsi pas en vigueur malgré une situation sur l'amont critique.
- La station de mesures des débits à Nogent sur Oise a été démontée lors de travaux. Une nouvelle devrait être installée, sous un délai à préciser par la DREAL.

## Usages

- Les données sur les volumes dédiés à l'irrigation, centralisés par l'AESN sont à relativiser : ces derniers étant basés sur une assiette à l'hectare.
- Une des plus-values du SAGE serait d'identifier les zones prioritaires sur l'ANC.

## Risques

- La maîtrise de l'érosion et des ruissellements n'est prise en charge par aucune structure à ce jour.
- Un travail sur les zones concernées par les ruissellements pourrait être envisagé avec la chambre d'agriculture. C'est un point à suivre avec la chambre et l'agence de l'eau.
- Une recherche des arrêtés de catastrophes naturelles sera faite et pourra préciser les types d'inondations rencontrées sur le territoire : débordement, coulées de boues, remontées de nappes.

## Conclusion

Il est proposé d'organiser une rencontre entre le Syndicat de la Brèche et la Chambre d'Agriculture, avec techniciens et élus pour amorcer une réflexion commune sur les diverses thématiques de l'eau et particulièrement de ruissellement et de prélèvements.

Les prochaines dates de réunions, qui auront toutes lieu à la communauté de communes du liancourtois, sont fixées au :

- Commissions thématiques : 15 novembre toute la journée et 16 novembre au matin
- COPIL : 26 novembre à 13h30
- CLE : 10 décembre à 18h